



Pret conjointement solidaire avec mon ex compagnon

Par **mariane**, le **09/12/2010 à 14:33**

Bonjour, rnrnon a fait un prêt immobilier avec mon ex, on s'est séparé il a gardé la maison ,en me faisant un courrier qu'il s'engageait à payer le crédit. j'ai envoyé un courrier à la banque de désolidarisation, ils ne m'ont pas répondu. pendant 1 an il n'a pas payer le crédit. on a vendu la maison mais il reste 10.000 € à payer. le compte joint est au service contentieux. son compte perso en banque de france. rn il n'a pas voulu donner son adresse au notaire. l'huissier me réclame la totalité de la somme. mon ex n'a pas eu de courrier, l'huissier ne l'a pas non plus. rn comment puis je faire pour trouver son adresse, il a un téléphone portable mais il ne me répond pas. Que dois je faire pour ne payer que la moitié de la dette. merci pour votre conseil, je ne sais plus quoi faire ?

Par **amajuris**, le **09/12/2010 à 14:55**

bjr, rn comme vous étiez emprunteur avec une clause de solidarité, vous devez payer la totalité de la dette à la banque et puis vous retourner contre votre ex pour qu'il vous rembourse sa part. rn la clause de solidarité permet au créancier, quand un emprunteur ne paie de demander à l'autre de payer. rn un courrier ne permet pas de se désengager d'un contrat de prêt, le problème entre les emprunteurs ne concerne pas la banque. rncdt

Par **mariane**, le **09/12/2010 à 16:06**

bonjour,merci pour le conseilrncomment je fais pour avoir son adresse?rnsi j'écris aux impôts vont ils me donner l'adresse?rnquel moyen me conseillez vous pour obtenir une adresse dans le même département.rnmerci pour la réponse

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 17:18**

Son adresse est une donnée privée, personne ne vous la communiquera.rnEst-ce qu'il a touché sa part de la vente de la maison ? Ce qu'il faut c'est refuser de signer le partage afin que le crédit soit prélevé dessus avant partage.rnrnEst-ce que ça fait longtemps qu'il a déménagé de la dernière adresse connue ?

Par **mariane**, le **11/12/2010 à 19:19**

bonjour,la maison a été vendu 10000e en dessus des crédits,c'est pour ça qu'il ne veux pas donner son adresse.j'ai l'huissier qui me demande la totalité, plus des frais,lui même n'a pas son adresse,il ne la cherche même pas.la dernière adresse connue date de trois mois.c'est l'huissier qui me l'a dit,il s'y est rendu.

Par **mimi493**, le **12/12/2010 à 04:46**

Je vous demandais ça, car il peut y avoir une astuce s'il a fait suivre son courrier : vous envoyez un colis vide contre-remboursement (une belle somme. Pour moins de 10 euros de frais, c'est déjà 400 euros). Logiquement, ne sachant pas ce que c'est ou voyant votre nom, il va refuser le colis et quand le colis vous reviendra, il y a aura dessus l'étiquette de réexpédition avec la nouvelle adresse.rnVous ne connaissez pas sa famille, pas ses amis, ses habitudes ?

Par **mariane**, le **12/12/2010 à 08:23**

bonjour;j'ai téléphoné à sa soeur,elle n'a plus de nouvelle non plus.il a coupé les ponts avec ses amis.je vais essayer le colis,mais à chaque fois qu'il a déménagé il n'a jamais fait suivre son colis.surtout qu'il est en banque de france!!!j'ai le nom de sa copine mais pas son adresse non plus!!!rnmerci pour les conseils

Par **mimi493**, le **12/12/2010 à 08:40**

Vous devez payer la somme que vous devezrnPuis vous retourner contre le co-emprunteur pour obtenir le remboursement de la moitié. Là, assignation au tribunal à la dernière adresse connue et quand vous aurez le jugement, la prescription sera de 30 ans.